

SEANCE DU 4 JUILLET 2012

DÉCISION N° 2012 / 29 / PESN / 2

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE SAINT-NAZAIRE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président d'Eolien Maritime France SAS en date du 11 juin 2012, reçue le 12 juin 2012, et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire (Loire Atlantique),
 - vu sa décision n° 2012/28/PESN/1 du 4 juillet 2012 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer Madame Chantal SAYARET présidente de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire.

Le Président


Philippe DESLANDES